



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 120054

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'intérêt que présenterait la mise en place d'une journée nationale de lutte contre les accidents de la circulation routière. En effet, si notre pays dispose avec la prévention routière d'un outil efficace de communication, dans la population grâce à des actions d'information régulière, il pourrait se révéler intéressant et utile de renforcer l'action de persuasion dans le public pour éradiquer l'hécatombe sur nos routes. Une action régulière est certes persuasive, mais une action exceptionnelle renforcée sous la forme spécifique d'une journée nationale contre les accidents de la circulation routière pourrait mobiliser l'opinion publique et donc compléter l'information régulière. Cette journée nationale insisterait sur la violence routière et constituerait un réel levier dans la conscience collective afin de lutter efficacement contre ce fléau. Il lui demande donc de lui préciser s'il compte répondre favorablement à cette suggestion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120054

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2007, page 2344